



Pegc

Nancy/Metz



BULLETIN TRIMESTRIEL n° 44 - avril 2013

Après des années de dénigrement, de démantèlement, de destruction de notre école par le précédent gouvernement, les attentes des équipes éducatives sont fortes. Même si la politique menée depuis les dernières élections a montré la volonté de restaurer le dialogue social et même si les premières décisions en matière d'éducation ont été accueillies avec soulagement, la situation notamment dans le second degré reste problématique.

La rentrée 2013 se prépare dans des conditions difficiles. Notre académie est une fois de plus agressée : c'est la seule académie métropolitaine à subir des suppressions de postes :

- 50 dans le 1er degré
- 26 dans le second degré.
- 8 postes administratifs

Le ministère justifie ces retraits par une baisse des effectifs prévue à la rentrée prochaine : 986 élèves de moins dans le premier degré et 366 élèves de moins dans le second degré. Ces justifications ne sauraient nous satisfaire et dès cette annonce, le SNUipp et la FSU ont réagi et obtenu quelques avancées qui restent encore insuffisantes.

Les conditions de travail à la rentrée seront tout aussi difficiles : toujours des classes surchargées, impossibilité d'apporter l'aide nécessaire aux élèves en difficultés, remplacements non assurés, travail administratif alourdi... Les réalités vécues actuellement dans les collèges et les administrations de Lorraine perdureront à la rentrée.

Parce que nous voulons un projet éducatif ambitieux qui réponde aux attentes des jeunes, des personnels et de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, et que seuls nous ne pouvons rien, les syndicats de la FSU Lorraine étaient à Paris le 6 avril.

Pour que la rentrée 2013 soit celle du changement et que ce changement se fasse avec vous,

Rejoignez - nous, adhérez au SNUipp-FSU !

Elisabeth ROUET
Secrétaire académique SNUipp Nancy/Metz

PERMANENCE ACADEMIQUE DES PEGC :

le jeudi
SNUIPP Nancy/Metz
3 rue Gambetta
BP 20468
57 008 Metz cedex 01
Téléphone : 03 87 63 68 28
06 80 63 36 30
E-mail : snu57@snuipp.fr
e.rouet@orange.fr

Sommaire

- P1 Edito
- P2 P3 CAPA
- P4 Educatif
- P5 Educatif Actualités
- P6 Infos - Retraites
- P7 Infos - Actions
- P8 Infos - Actions

Pour tout conseil et aide mais aussi pour être gracieusement destinataire de la lettre électronique du SNUipp spéciale PEGC : SNUippINFO (actualité, corpo...) envoyez un mail à : e.rouet@orange.fr



SYNDIQUONS-NOUS !



Les CAPA PEGC se réunissent deux fois par an. La première s'est tenue le 24 janvier 2013 et concernait le mouvement inter-académique. Cette année, aucun collègue n'a demandé à quitter ni à intégrer notre académie.

Certaines académies émettant des réserves sur les demandes de mutation, nous avons réitéré notre volonté de voir le droit à muter respecté pour tous les PEGC (voir déclaration ci-dessous).

Déclaration des Élu(e)s SNUipp, SNES, SNEP / FSU

Madame la Rectrice,

L'année dernière 20 collègues PEGC ont déposé, au niveau national, une demande de participation au mouvement inter-académique. 12 d'entre eux seulement ont obtenu une mutation.

Le taux de satisfaction, proche de 60 %, peut paraître, a priori, satisfaisant. Mais il n'est pas tolérable que les quelques PEGC qui demandent à muter n'obtiennent pas tous satisfaction en raison d'iniquités de traitement dans les académies. Ainsi, nous tenons à attirer votre attention sur le fait que le droit à muter est totalement impossible dans les académies qui refusent systématiquement et sans discernement toute entrée. Ce droit devient quasi inexistant dans celles qui refusent certaines sections.

Le droit à muter se trouve ainsi entravé et cela n'est pas acceptable notamment dans le cadre d'une demande de rapprochement de conjoints.

Il est à souligner qu'au regard du nombre de postes libérés chaque année suite aux départs en retraite (660 en 2011-2012), le nombre de demandes de mutation reste très faible.

Afin de respecter le droit à mutation des collègues, nous vous demandons, Madame la Rectrice, d'accepter toutes les demandes d'entrée pour notre académie et de bien vouloir transmettre cette déclaration à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale



La deuxième CAPA se tiendra le 31 mai 2013 . Elle concerne entre autres les promotions de grade. Travaillant en amont de sa tenue, nous sommes intervenus pour dénoncer les blocages hiérarchiques académiques dont les promotions de grade sont l'objet (voir déclaration ci-contre).



Déclaration des Élu(e)s SNUipp, SNES, SNEP/ FSU

Madame la Rectrice,

L'engagement ministériel « d'accorder aux collègues des perspectives de carrière identiques à celles des certifiés » annoncé par la DPE en mars 1993 à l'ensemble des collègues n'est toujours pas respecté. L'objectif de l'extinction de la classe normale en 2004 et de la hors classe annoncée pour 2009 n'est pas atteint.

C'est pourquoi, dans la mesure où l'inscription au tableau d'avancement des promotions de grade revêt un caractère annuel prenant en compte l'ensemble de la carrière, nous vous demandons, Madame la Rectrice, comme le stipule la note de service n°2012-190 du 12-12-2012, de ne pas systématiquement reconduire des avis et d'examiner plus particulièrement la situation des personnels qui se verraient opposer un avis défavorable.

Par ailleurs, nous souhaiterions qu'en complément de l'application lprof, l'information relative aux avis soit communiquée aux collègues concernés par l'intermédiaire du Chef d'établissement dès la fin de la période d'évaluation.

Les élus SNUipp/SNES/SNEP-FSU vous demandent, Madame la Rectrice, de bien vouloir transmettre notre courrier à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale.

Réfutant les modalités d'attribution très disparates d'une académie à une autre, nous avons demandé le passage à 100% du ratio pour les promotions de grade à la Classe Exceptionnelle afin de minimiser les disparités de déroulement de carrière (voir déclaration ci-contre).

Déclaration des Élu(e)s SNUipp, SNES, SNEP / FSU

Madame la Rectrice,

Les ratios promus/promouvables concernant les promotions de grade restent figés à 42% depuis 2009 par le Ministère pour l'ensemble des corps enseignants.

Ces choix ministériels ont été particulièrement pénalisants pour les corps en voie d'extinction. De ce fait, pour la grande majorité des PEGC dont la moyenne d'âge est de 57 ans et 4 mois, il est toujours impossible d'accéder à l'indice terminal de la Classe Exceptionnelle avant leur départ en retraite :

Au 1^{er} octobre 2011 : sur 4328 PEGC actifs, 44 collègues sont au 783 (1%).

Au 1^{er} octobre 2012 : sur 3671 PEGC actifs, 40 collègues sont au 783 (1%).

Dans notre académie, sur **173** collègues **3** sont au 783.

Ces choix vont également à l'encontre de l'engagement ministériel « d'accorder aux collègues des perspectives de carrière identiques à celles des certifiés » annoncé par la DPE en mars 1993 à l'ensemble des collègues et de l'extinction de la hors classe annoncée pour 2009.

Pour ces raisons, nous demandons, à M. le Ministre de l'Éducation Nationale, un ratio de 100 % pour l'accès à la Classe Exceptionnelle ainsi que des mesures conduisant au raccourcissement des durées de passage dans les échelons de ce grade, afin de permettre à tous les PEGC d'accéder à l'indice terminal 783.

Les élus SNUipp/SNES/SNEP-FSU vous demandent, Madame la Rectrice, de bien vouloir transmettre notre courrier à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale.

Lors de cette deuxième CAPA, d'autres sujets sont également abordés :

- Les postes adaptés :

Faisant l'objet d'un groupe de travail préalable pour tous les enseignants du second degré, les propositions de postes adaptés ne sont prononcées qu'après consultation de cette deuxième CAPA .

- Les postes des collègues en situation de Congé de Longue Durée :

Tout collègue en position de CLD perd réglementairement son poste au bout d'un an. Néanmoins, dans notre académie, la situation de chaque collègue est examinée attentivement en CAPA et le poste est maintenu une ou plusieurs années suivant les circonstances.

Le mouvement intra académique :

Le SNUipp défend depuis plusieurs années le droit à muter. Cette possible mobilité permet effectivement à certains collè-

gues des rapprochements familiaux (enfants et petits-enfants, changement de résidence suite au départ en retraite du conjoint...) ou de répondre à un souhait légitime.

Les suppressions massives de postes depuis plusieurs années dans notre académie ne doivent pas être une entrave à la mutation. Pour ces raisons, lors de la CAPA du 24 janvier, les élus SNUipp-FSU ont réitéré leur demande de voir les postes PEGC susceptibles d'être libérés proposés aux collègues demandant une mutation, avant leur transformation en postes « type lycée ».

Egalement à la demande du SNUipp et pour répondre au mieux aux attentes des PEGC, le rectorat a reconduit cette année, en amont du dépôt officiel des candidatures, le recensement des collègues voulant participer au mouvement intra. Ce travail mené en amont permet d'anticiper les choses et de proposer aux collègues des solutions adaptées à leur demande.

- La notation administrative :

Vous pouvez demander la révision de votre note administrative si vous n'êtes pas en accord avec celle qui est proposée par votre chef d'établissement. Votre demande sera alors présentée en CAPA pour étude et éventuelle modification.

N'hésitez pas à contacter et à informer le secrétariat académique (Par mail : e.rouet@snuipp.fr ou par tel : 06 80 63 36 30) ou vos élus SNUipp-FSU si vous êtes concernés par l'un de ces points.

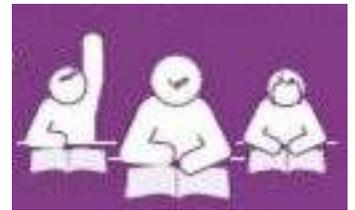
En CAPA, les élus SNUipp/FSU sont soucieux de défendre l'intérêt de tous les PEGC.

Dernière minute



Le secteur national du SNUipp a été reçu en audience au Ministère le mardi 9 avril 2013. Attentif à nos revendications (déroulement de carrière, promotions de grades, fin de carrières, situation des retraités ...) le chef de service adjoint à la DGRH s'est engagé à les porter à la connaissance du cabinet du ministre. Concernant les promotions de grade à la classe exceptionnelle, ne pouvant appuyer notre demande d'un ratio à 100% pour des raisons d'équité de corps il s'est engagé à proposer au cabinet du ministre un ajustement à la hausse du taux de promotion pour les PEGC dès cette année.

Le secteur national du SNUipp sera très attentif aux suites données et renouvelle dès à présent sa demande d'audience au cabinet du ministre.



Evaluations en fin de 5°

A partir de 2014, de nouveaux dispositifs d'évaluations nationales doivent être mis en place. Cette année est donc une année de transition et l'évaluation des acquis des élèves en fin de 5° se fera, dans les collèges publics et privés, sur la base du volontariat.

L'évaluation consistera en 6 séquences d'exercices écrits de 45 mn (trois en mathématiques et trois portant sur la maîtrise de la langue). Ces séquences seront consignées dans des cahiers. Un protocole de passation et de remontée des résultats parviendra aux chefs d'établissements. La passation des épreuves se fera entre le mardi 21 mai et le vendredi 28 juin 2013.

Dans les écoles élémentaires, les évaluations en CE1 et au CM2 se feront également sur la base du volontariat. Les évaluations seront utilisées uniquement dans les écoles. Il n'y aura pas de remontée des résultats mais leur transmission, aux collèges qui le souhaiteront, pourra être réalisée afin d'assurer une continuation pédagogique.

Heure de vie de classe

Au Sénat, lors de la séance du 26 mars, Vincent Peillon a répondu à une question concernant les heures de vie de classe et leur rémunération (question posée par le sénateur Alain Houpert).

Extraits de la réponse :

« Représentant environ 10 heures par an et placées sous la responsabilité du professeur principal, ces heures, comme cela a toujours été le cas, relèvent des obligations de service des personnels concernés et ne donnent donc lieu à aucune rémunération supplémentaire.

L'indemnité de suivi et d'orientation des élèves, l'ISOE, instituée en 1993 ... n'a donc pas pour vocation de rémunérer ces heures de classe. Mais l'attribution de la part modulable de l'ISOE peut reconnaître le travail particulier et l'investissement des professeurs principaux, qui assurent à la fois une tâche de coordination des élèves et apportent à ceux-ci un soutien dans la préparation de leur orientation...

À l'heure actuelle, il n'existe aucune difficulté majeure concernant la rétribution des heures en cause. Si l'heure de vie de classe se déroule sur un temps de service normal, sa rémunération relève du traitement normal ; si elle s'effectue dans le cadre d'heures supplémentaires, elle sera rétribuée à ce titre... »

Le secrétariat académique du SNUipp-FSU défend vos droits, n'hésitez pas à le contacter pour toute précision concernant ces heures.

Trois chantiers prioritaires pour le collège

Le collège est actuellement au cœur des discussions menées par le ministère et les organisations syndicales. Fin février, la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (DGESCO) a lancé un cycle de réunions avec les organisations syndicales sur les trois « chantiers majeurs » annoncés par le ministre : l'éducation prioritaire, la rénovation du collège et le décrochage scolaire.

Les premières réunions ont eu pour objectif d'établir un état des lieux sur chacun de ces sujets, d'identifier les points de blocage et de déterminer les axes de réflexion des réunions à venir, ces dernières devant se poursuivre jusqu'en juin.

Ci-dessous, les points abordés pour chacun des trois « chantiers » :

Education prioritaire : carte (zonage, critères) ; priorités et pratiques pédagogiques ; formation et conditions de travail des personnels ; organisation fonctionnelle.

Rénovation du collège : objectifs et missions, articulation socle / programmes, évaluation ; organisation (cycles, liaisons inter-degrés, horaires) ; climat scolaire, collaboration des personnels ; SEGPA ; conditions de travail et formation des personnels.

Décrochage scolaire : rôle du système éducatif et des équipes pédagogiques et éducatives dans la prévention ; fonctionnement des dispositifs de prévention et de traitement ; partenariats (autres ministères, collectivités...).

Le SNUipp et la FSU défendent l'idée d'un système éducatif ambitieux pour tous les élèves, leur permettant de poursuivre leurs études dans l'une des trois voies du lycée et qui assure une mixité sociale et scolaire dans tous les établissements. Concernant l'éducation prioritaire, les moyens ne doivent pas être concentrés sur un nombre réduit d'établissements, abandonnant ainsi nombre d'entre eux. Quant au décrochage scolaire, il est nécessaire de donner des moyens aux équipes pluriprofessionnelles.

Réduire la taille des classes a des effets positifs durables

Le Café Pédagogique du 2 avril présente une nouvelle étude qui montre un impact positif de la réduction de la taille des classes à partir de données suédoises. Ces effets sont durables jusqu'à l'insertion professionnelle. De quoi relancer une idée enterrée par des travaux de l'OCDE...

<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2013/04/02042013Article635004849641842758.aspx>



Refonder l'Ecole ? Chiche !

L'éducation doit répondre aux enjeux citoyens, aux besoins économiques et sociaux. La réussite de tous, la lutte contre les inégalités nécessitent de donner un nouvel élan au service public d'éducation nationale.

Si la loi de Refondation marque des premières avancées (créations d'emplois, rappel des valeurs qui doivent fonder l'Ecole, priorité à l'école primaire ...), des manques ou des continuités avec les politiques précédentes ne permettront pas les transformations nécessaires (notamment avec une scolarité obligatoire bloquée à 16 ans).

Une loi pour refonder l'Ecole doit porter une vision transformatrice de l'ensemble du système éducatif de la maternelle à l'enseignement supérieur.

En dépit des créations de postes, les conditions d'études des élèves et de travail des personnels ne seront pas notablement améliorées en particulier si des dispositifs contestés perdurent.

Dans les écoles et les établissements, les besoins restent forts et les changements concrets se font attendre.

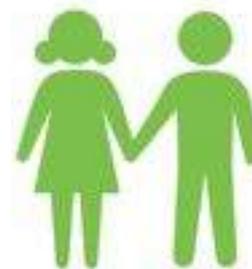
La rentrée 2013 doit être celle du changement !

Education prioritaire, formation des enseignants, priorité au primaire, rythmes, collège, 3 voies du lycée, métier, rémunérations, conditions de travail...

Le 6 avril prochain, la FSU portera son projet éducatif ambitieux pour refonder réellement l'Ecole et ses propositions pour des mesures à même d'améliorer la rentrée.

Bernadette Groison

Paris, le 5 avril 2012



Orientation : quel avenir pour les CIO et leur personnel ?

Alors que l'intersyndicale des conseillers d'orientation-psychologues, des directeurs de CIO et des personnels administratifs est mobilisée pour défendre l'existence du service public d'orientation au sein de l'Education nationale, l'ARF (Association des Régions de France), dans un communiqué du 2 avril, continue à souligner l'urgence d'un véritable Acte III de la décentralisation.

Les régions, "compte tenu de l'augmentation du chômage et du besoin de redressement économique de notre pays", demandent notamment "un renforcement du rôle des Régions en matière de développement économique, d'orientation, d'emploi, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire et de développement durable". Dès le 12 septembre, dans une "déclaration commune" depuis l'Elysée, le président de la République et l'ARF ont mis par écrit des engagements, notamment en matière d'éducation. Régions et Etat s'engagent à "diviser par deux en 5 ans le nombre de jeunes entrant sur le marché du travail sans qualification". Pour cela, "les Régions renforceront leurs interventions pour lutter contre toutes les formes de «décrochage», en pilotant l'évolution de la carte des formations, mobilisant les différentes voies de formation professionnelle dont l'alternance, et en modernisant le service public de l'orientation que les Régions ont vocation à coordonner et animer". Cet accord a un fort impact scolaire puisque cela veut dire que les ouvertures et fermetures de sections se feront en accord avec les régions et que l'avenir des CIO et de leur personnel est incertain. Le seul réseau public national d'orientation, pourrait disparaître au profit d'un service public d'orientation territorialisé.

La version du projet de loi de décentralisation, soumise pour examen aux membres du Conseil supérieur de la fonction publique, n'envisage plus ni transfert des CIO ni mise à disposition des personnels. Mais la plus grande vigilance est nécessaire. La présentation du projet de loi au conseil des ministres se faisant le 10 avril, la FSU, au côté des personnels veillera à empêcher toute décentralisation de l'orientation scolaire, toute mise à disposition des CIO ou engagement dans des expérimentations qui la mettrait en œuvre, ainsi que toute nouvelle modification statutaire des conseillers d'orientation-psychologues en établissement scolaire.

**La FSU Lorraine
à Paris le 6 avril**

Voir en pages 7 et 8



Aide au Maintien à Domicile (AMD)

L'aide au maintien à domicile permet de réduire le risque de perte d'autonomie des personnes âgées. Cette aide s'adresse aux retraités relevant du code des pensions civiles et militaires, à partir de 55 ans et sous certaines conditions (état de santé, ne pas percevoir d'aide des Conseils Généraux, au titre du handicap ...). Le montant de cette aide est variable suivant la nature de la prestation (soutien ponctuel en cas de retour d'hospitalisation, sécurité à domicile, aide favorisant les sorties du domicile ...). Le barème de ces différentes aides vient d'être modifié le 15 février 2013. Plus d'informations sur :

http://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/Action_sociale/documents/Notice_formulaire_demande_d_aide_au_maintien_a_domicile.pdf

et sur :

http://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/Action_sociale/documents/Notice_formulaire_demande_d_aide_au_retour_a_domicile_apres_hospitalisation.pdf

Congé pour solidarité familiale

La loi 2010-209 du 2 mars 2010 prévoit pour les fonctionnaires et agents non titulaires un congé pour solidarité familiale pour l'accompagnement d'une personne en fin de vie. Ce congé de droit non rémunéré, ouvre droit à une allocation journalière d'accompagnement.

Le **décret 2013-67 du 18 janvier 2013**, vient (enfin ... la loi datant de 2010) de définir les modalités de mise en œuvre de ce congé. D'une durée maximale de trois mois renouvelable une fois, il permet l'attribution d'une allocation journalière de 53,17 € dans la limite de 21 jours (l'indemnité maximale est donc de $21 \times 53,17 \text{ €} = 1116,57 \text{ €}$).



COMMUNIQUÉS DE PRESSE DU 26 MARS 2013

Revalorisation des pensions : une arnaque ?

La FSU prend acte de la mesure de revalorisation de 1,3% des pensions au 1er avril 2013 comprenant une mesure de rattrapage de 0,1%.

Elle s'interroge sur les manipulations des prévisions d'inflation retenues, différentes pour les retraites complémentaires - + 1,75% - et celle de la commission économique de la nation - 1,2% - qui a été créée uniquement pour la revalorisation des retraites. Cette prévision a comme conséquence de minimiser l'application de la loi. Cette prévision préfigure-t-elle une désindexation des retraites ?

Elle souligne que cette revalorisation sera amputée de 0,3% avec la nouvelle taxe (CASA) qui s'applique à la même date aux retraités imposables. Le pouvoir d'achat des retraités n'est pas maintenu.

La FSU continuera son action afin que les revendications des retraités soient enfin prises en compte.

Lutter contre la grande pauvreté de 10% des retraités, lutter contre les inégalités, notamment hommes - femmes, garantir un niveau de vie des retraités proche de celui des actifs, évoluant positivement comme pour l'ensemble des salariés, devrait être l'objectif d'une société développée comme la nôtre.

Avec l'UCR CGT, l'UCR FO, UNIR Solidaires, la FSU les portera dans une lettre ouverte au Président François Hollande.



La FSU Lorraine appelle tous les personnels

à se rendre le 6 avril 2013

à la Manifestation éducation à Paris

Refusons de nous résigner face aux conséquences sociales de la crise, qui impactent l'avenir des enfants et des jeunes !

Réaffirmons la nécessité d'assurer la réussite de tous !

Les suppressions de postes (84 pour notre académie), l'augmentation des effectifs par classe prévues pour 2013 en Lorraine continuent à impacter négativement les conditions de travail des personnels et les conditions d'apprentissage de nos élèves.

Les quelques avancées prévues dans le projet de loi d'orientation resteront insignifiantes dans notre quotidien d'enseignant, par contre nous subirons les manques ou les continuités des politiques précédentes.

Nous ne pouvons nous résigner, nous devons organiser un «mieux d'Ecole» pour les élèves lorrains, comme pour tous les élèves de France et s'engager et tenir les engagements d'un projet ambitieux de l'école maternelle jusqu'à la fin du lycée et de l'enseignement supérieur.

Nous ne pouvons nous résigner !



COMMUNIQUÉS DE PRESSE DU 26 MARS 2013

Ensemble le 09 avril pour gagner des droits !

La FSU a déjà exprimé son désaccord avec l'accord national interprofessionnel notamment lors de la journée d'action du 5 mars dernier. Elle s'est adressée au Ministre du travail ainsi qu'aux groupes parlementaires pour leur demander de ne pas retranscrire cet accord dans la loi.

A un moment où les salarié(e)s ont besoin de garanties, cet accord, par la remise en cause du Code du Travail, entérine un recul des droits.

La FSU soutient à nouveau, avec toutes les organisations qui refusent cette nouvelle flexibilité, la journée d'action du 9 avril et appelle à participer aux manifestations qui seront organisées afin d'obtenir et gagner des droits sociaux.

Alors que le chômage poursuit sa progression, le gouvernement doit tout mettre en œuvre pour permettre la relance économique, résorber le chômage, améliorer la situation des salariés et contribuer à résorber l'emploi précaire particulièrement dans la Fonction publique.



Manifestation éducation à Paris le 6 avril 2013

Si la loi de Refondation marque des premières avancées (créations d'emplois, rappel des valeurs qui doivent fonder l'École, priorité à l'école primaire ...), des manques ou des continuités avec les politiques précédentes ne permettront pas les transformations nécessaires. Manquant de réflexion approfondie, notamment avec les acteurs de terrain, elle ne porte pas une vision transformatrice de l'ensemble du système éducatif.

Plus de 7 000 personnes ont exprimé leur volonté de voir la refondation de l'école se faire avec eux !

La FSU Lorraine y était :



Rappel : Cotisations syndicales

La réduction d'impôt accordée au titre des cotisations syndicales se transforme en crédit d'impôt afin de permettre aux militants syndicaux les plus modestes de bénéficier également de l'incitation fiscale proposée.

Cette disposition est applicable à compter de l'imposition des revenus perçus en 2012.

L'amendement déposé par le gouvernement dans le cadre de la discussion du Plan de Loi de Finances 2013 « vise à contribuer au développement du dialogue social, s'appuyant sur des organisations syndicales disposant d'une base militante importante ».

PEGC, plus que jamais restons solidaires, syndiquons-nous.

Demande d'adhésion 2012/2013 au SNUipp Nancy/Metz

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, professeurs des écoles et PEGC



Nom.....Prénom.....

Adresse personnelle.....

Mail :Téléphone :

Collège d'exercice.....Département :

Bulletin à retourner à : SNUipp Nancy/Metz 3 rue Gambetta BP 20468 - 57008 Metz cedex 01